

AA027

PERFECTIONNEMENT

3 jours 21 heures

1 716 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Optimiser la gestion des sinistres construction

Dommages-ouvrages et responsabilité civile décennale

OBJECTIFS

- Analyser les étapes de gestion des sinistres et les garanties pour optimiser sa méthodologie de gestion des sinistres dommages-ouvrage et responsabilité civile décennale dans le cadre de dossiers amiables et juridiques

PROGRAMME

A. ANALYSE D'ÉTUDES DE CAS DE RÈGLEMENT DE SINISTRES CONSTRUCTION DO SUR LES THÈMES SUIVANTS :

1. Instruction des sinistres et appréciation des garanties :
 - lors de la déclaration de sinistre
 - après expertise amiable
2. Réparation des dommages à l'amiable et au judiciaire
3. Recours de l'assureur dommages-ouvrage :
 - fondement du recours
 - modalités de recours

B. ANALYSE D'ÉTUDES DE CAS DE RÈGLEMENT DE SINISTRES CONSTRUCTION RC DÉCENNALE SUR LES THÈMES SUIVANTS :

1. Appréciation des garanties du contrat par rapport :
 - à la notion d'ouvrage (Réforme du 8/06/05)
 - à la réception
 - à l'activité garantie
 - au montant des dommages (Clauses types 2009)
 - et dans le temps
2. Appréciation de la nature de la garantie décennale par rapport :
 - aux dommages
 - aux travaux réalisés (notion de t.n.c., existants)
 - aux faits extérieurs (cause étrangère, immixtion etc.)
3. Durée de la garantie et prescription

PUBLIC

- Confirmés dans les fonctions de :
- Chargés d'indemnisation construction (DO et / ou RCD)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes + pratique d'un an minimum de la gestion des sinistres DO et RCD.

AA024

POINTS FORTS

A partir d'études de cas, entraînement à l'application d'une méthodologie de gestion de mise en œuvre des garanties et des recours pour les sinistres DO et RCD.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

16 au 20 juin 
3 au 5 octobre 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.